

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-sixième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/26)

7 - 8 novembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le Plan régional de navigation aérienne

3.6. Autres initiatives en matière de navigation aérienne

État d'avancement de la mise en œuvre de la Feuille de route ATFM de CANSO Mombasa

(Document présenté par la CANSO)

RESUME

L'Annexe 11 stipule que l'ATFM sera mise en œuvre dans les espaces aériens où « la demande excède la capacité ». Avec la fluctuation de la demande de transport aérien, les défis politiques et l'augmentation du nombre de nouveaux utilisateurs de l'espace aérien en Afrique, les procédures ATFM sont essentielles pour garantir la sécurité, la capacité et l'efficacité, tout en réduisant l'impact sur l'environnement.

Les procédures ATFM ne sont actuellement pas utilisées dans la plupart des espaces aériens régionaux africains ; lorsqu'elles le sont, elles ne sont pas toujours documentées.

La Feuille de route ATFM de CANSO Mombasa a été élaborée pour améliorer la mise en œuvre et la documentation des procédures ATFM dans la région AFI.

Mesures attendues de la réunion

Les participants sont invités à :

- a) Prendre note des efforts déployés par la CANSO pour assurer la mise en œuvre de l'ATFM dans la région AFI, en tant que concept d'opérations homogènes.
- b) Noter les modifications de l'ASBU relatives à l'ATFM, conformément aux 6^{ème} et 7^{ème} éditions du GANP.
- c) Noter les propositions de modifications de l'ATFM proposées pendant l'ATMRPP de l'OACI.

REFERENCES

- 1. Feuille de route de l'AFTM de CANSO Mombasa
- 2. Doc 9971 de l'OACI Manuel sur la gestion collaborative des flux de trafic aérien
- 3. CANSO Guide pour des opérations transparentes
- 4. OACI Concept opérationnel d'ATM mondiale, Doc 9854

Objectifs stratégiques connexes de l'OACI:

- i. Sécurité.
- ii. Capacité et efficacité de la navigation aérienne,

- iii. Sécurité et facilitation,
- iv. Développement économique du transport aérien, et
- v. Protection de l'environnement, qui sont conçus pour bénéficier à l'aviation civile mondiale et aux États membres.

La Feuille de route de MOMBASA soutient tous les objectifs susmentionnés en créant un environnement propice et adaptable pour tous les usagers de l'espace aérien.

1 INTRODUCTION

- 1.1 Les procédures ATFM sont mises en œuvre pour garantir que la demande n'excède pas la capacité, mais certains espaces aériens connaîtront de temps à autre des difficultés dues à l'instabilité sociale, aux conditions météorologiques et aux mouvements sociaux du personnel ATS. La nécessité de réduire l'impact environnemental et les défis liés aux nouvelles entrées dans l'espace aérien requiert une approche innovante de la gestion des espaces aériens.
- 1.2 L'ATFM devrait jouer un rôle central dans les situations de contingence en participant à l'équipe de coordination des situations d'urgence (CCT) de l'OACI, afin de garantir que la sécurité n'est pas compromise et que les gains d'efficacité sont toujours maintenus à un niveau acceptable pour les usagers de l'espace aérien.
- 1.3 Il est prévu et attendu que tous les États/ANSP de l'AFI participent aux procédures ATFM AFI, à un niveau différent, en fonction de leurs capacités d'espace aérien.
- 1.4 CANSO s'associe à CADENCE (CANSO ATFM Data Exchange Network), sans frais pour la région, afin d'assurer la mise en œuvre efficace de l'ATFM.

2. DISCUSSION

- 2.1 La Conclusion 21/8 d'APIRG appelle toutes les Communautés économiques régionales (CAO, CEEAC, CEDEAO, COMESA, SADC) et les ANSP à élaborer une feuille de route claire et convenue, en consultation avec les utilisateurs, pour la mise en œuvre de systèmes de gestion du trafic aérien transparents, harmonisés et interopérables.
- 2.2 La feuille de route ATFM de CANSO Mombasa a été adoptée et approuvée comme l'un des piliers permettant de réaliser des opérations aériennes sans couture dans la région AFI.
- 2.3 La feuille de route a été approuvée par APIRG/22 à ACCRA (GHANA) en 2019, et il a été recommandé d'en renforcer la sensibilisation et de l'aligner sur les programmes régionaux AFI existants.
- 2.4 APIRG/24 a également approuvé la feuille de route et a demandé que, pour favoriser une approche harmonisée afin d'assurer des opérations sans faille en Afrique, les États, les ANSP et les parties prenantes de l'industrie qui ne font pas encore partie du programme soient encouragés à adopter l'initiative et à s'efforcer d'y participer.
- 2.5 Le plan de mise en œuvre de la feuille de route de CANSO Mombasa a donné la priorité à la mise en œuvre de la prise de décision collaborative (CDM) comme première étape de mise en œuvre et les membres de CANSO suivants ont mis en œuvre la CDM:
 - i. ASECNA (19 Etats)
 - ii. Maroc ONDA
 - iii. Tanzanie-TCAA
 - iv. Afrique du Sud ATNS et
 - v. Zambie-ZACL

- 2.6 Le bureau de la CANSO assiste désormais d'autres ANSP dans la mise en œuvre du CDM.
- 2.7 La prochaine phase de mise en œuvre sera la prise de décision en collaboration avec les aéroports (A-CDM).

3. CHANGEMENTS PROPOSES DANS L'ATFM

- 3.1.1 Les États doivent veiller à ce qu'un service de gestion des flux de trafic aérien (ATFM) soit mis en place et qu'il favorise la collaboration transfrontalière en matière d'ATFM.
- 3.2 Les États doivent désigner les aérodromes contrôlés pour lesquels une valeur de capacité stratégique est justifiée pour faciliter un service ATFM efficace.
- 3.2.1 L'autorité ATS compétente doit déclarer la capacité stratégique pour l'ensemble de l'espace aérien contrôlé et les aérodromes contrôlés désignés par l'État conformément aux dispositions (ci-dessus).
- 3.2.2 Les unités ATC doivent déclarer la capacité opérationnelle de l'espace aérien et des aérodromes spécifiés ci-dessus.

4. MESURES A PRENDRE PAR LA REUNION

4.1 Suite à donner à la réunion :

- a) Noter les efforts déployés par CANSO pour assurer la mise en œuvre de l'ATFM dans la région AFI, ainsi que le concept d'exploitation sans couture.
- b) Noter les modifications de l'ASBU relatives à l'ATFM, conformément aux 6^{ème} et 7^{ème} éditions du GANP.
- c) Noter les propositions de changements dans la mise en œuvre de l'ATFM.